

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS
AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR
(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

JUDICIEUX TARDON

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : *CHARRIER*

Prénom : *BRUNO*

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à *Mayenne*

Le *12/10/2022*

Signature et cachet du médecin consultant

Docteur PATRICK VIGUIER
01 MÉDECINE GÉNÉRALE
53100 MAYENNE
53 1 01 091 6

Réservé au candidat

Mme M.

Nom : *CHARRIER*

Prénom : *BRUNO*

Né(e) le *05/08/1970*
A *LIBOURNE*

Adresse : *5 RUE DE LA CROIX
MELLERAY 53100
MAYENNE*

▪ déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

▪ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à *Mayenne*

Le *12/10/2022*

Signature du candidat

[Signature]

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer